



remboursement de la bourse

Par **goujonsonia**, le **18/05/2012** à **14:30**

Bonjour,
je suis boursière mais je ne vais plus à la fac depuis la fin du 1er semestre.
maintenant j'ai une reçu une lettre de la bourse m'indiquant que je dois rembourser
l'intégralité de 1860 euros.
j'ai des problèmes financiers.
Comment le remboursement va se passer et quels sont les conséquences??

mercie

Par **youris**, le **18/05/2012** à **17:40**

bjr,
vous auriez du prévenir comme quoi vous aviez arrêté vos études.
vous ne l'avez pas fait et vous avez continué à percevoir cette bourse.
donc l'organisme est en droit de vous réclamer le remboursement de cette somme; vous
pouvez essayez de négociez pour un remboursement partiel ou en plusieurs fois.
le fait que vous n'avez pas prévenu de l'arrêt de vos études ne va pas jouer en votre faveur à
moins que vous n'avez des arguments solides.
cdt